

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions ci-après sont applicables à tous nos contrats de vente nonobstant toutes conditions d'achat du client. Le seul fait de passer commande comporte acceptation sans réserve des clauses ci-après.

En conséquence, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BAIER S.A.R.L., prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition particulière posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à BAIER S.A.R.L., quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente étaient déclarées non valides en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderaient leur valeur entière.

La non-application par BAIER S.A.R.L. de l'une ou autre des stipulations des présentes conditions générales de vente n'emporte pas renonciation de sa part à s'en prévaloir à tout moment et ne porte pas atteinte à la validité de tout ou partie de ces conditions.

OUVERTURE DE COMPTE ET CONDITION DE CREDIT

Tout nouveau client doit obtenir l'ouverture d'un compte auprès de BAIER S.A.R.L. qui se réserve à cet effet le droit d'effectuer toutes enquêtes auprès d'organismes spécialisés de son choix et de requérir tous documents comptables et juridiques nécessaires pour qu'elle donne son agrément. Toute première commande est payable comptant par avance ou contre remboursement.

COMMANDES – OFFRES

Toute commande pour pouvoir être enregistrée par BAIER S.A.R.L. doit faire l'objet d'une commande écrite ou revêtir la forme d'un devis accepté et contre signé par le client. Il n'est pas donné accusé de réception des commandes. BAIER S.A.R.L. se réserve cependant la possibilité de refuser d'honorer une commande lorsque la situation du client laisse apparaître un risque d'insolvabilité qu'elle aura vérifié. De même BAIER S.A.R.L. se réserve le droit de refuser la livraison d'une commande dans le cas où celle-ci entraînerait un dépassement pour le client de l'encours accordé par notre société d'assurances crédit.

Nos offres sont faites sans engagement de notre part. Seule une confirmation écrite d'une livraison ou une facturation de notre part nous engage à l'égard de nos clients.

BAIER S.A.R.L. ne peut être mise en cause pour des causes d'incendie, grève interne ou externe, coupure de courant, accident de transport, cas de force majeure et de façon générale de tout événement indépendant de sa volonté.

PRIX

Les prix appliqués sont ceux de notre tarif en vigueur, qui peut être modifié à tout moment et sans préavis. Nos prix sont valables et applicables dès la parution du nouveau tarif même si le tarif antérieur porte des dates de validité postérieures à la date de parution ou d'application du nouveau tarif. Nos tarifs s'entendent hors taxes en euros départ de nos entrepôts de Saint-Ouen, les frais de port et d'emballage sont facturés en sus, avec un minimum de 15 € hors taxe pour participation aux frais de facturation, d'emballage et de transport.

Les commandes de moins de 40 € hors taxe seront majorées en sus de 20 € hors taxe pour frais administratifs.

Les remises de prix par devis doivent émaner de la Direction Commerciale de BAIER S.A.R.L. sur papier à entête spécialement prévu à cette effet. Les devis comportent une date de validité qui ne peut en aucun cas être postérieure à la date de validité ou de parution d'un nouveau tarif.

TRANSPORT

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Le transfert des risques s'effectuant à la sortie de nos entrepôts avant le chargement sur le moyen de transport.

La livraison se fait par le moyen de transport au choix de BAIER S.A.R.L. Le choix de l'emballage approprié appartient à BAIER S.A.R.L. qui se réserve le droit d'expédier en recommandé – frais à la charge de l'acheteur – des petits colis ou marchandises de faible encombrement et forte valeur.

RECEPTION

Il appartient au client de vérifier à la réception des marchandises, les quantités, qualité et nombre de colis et d'exercer personnellement, en cas de manquement, les recours dans le délai légal contre le transporteur. En pareil cas le client avertira aussi nos services commerciaux sans que ces derniers soit mis en cause.

L'absence de l'accusé de réception, de la lettre de transport ou de récépissé de transport ne pourra pas être opposé à BAIER S.A.R.L. pour marchandise non délivrée. Sans préjudice des dispositions légales à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bon de livraison, doivent être formulés par écrit dans les huit jours à compter de la date de réception des marchandises. Il appartiendra en outre au client de fournir toute justification quant à la réalité des

vices ou anomalies constatés. Le client devra laisser toute facilité à BAIER S.A.R.L. ou toute personne mandatée par elle pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Le client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toute remise en état de marchandise après intervention du client sera facturée au tarif en vigueur.

DESCRIPTION DE NOS PRODUITS

Les photos, dessins, croquis et couleurs figurant au catalogue, tarif ou autres imprimés, ne constituent qu'une représentation approximative de nos articles. Les caractéristiques techniques et esthétiques de nos produits peuvent être modifiés sans préavis.

GARANTIE

Chaque machine a été contrôlée avec soin à la sortie de nos usines. Toute machine de notre marque est garantie pendant un an à compter de la date d'achat de l'utilisateur contre les vices apparents. Cette garantie exclut tous les dommages occasionnés par des éléments extérieurs, une utilisation anormale de la machine, des chocs, des intempéries, une usure normale des pièces, ainsi que des dommages résultants d'un entretien défectueux, des modifications, démontages ou intégration à une autre machine ou à un montage la rendant fixe ou semi-fixe par une tierce personne non habilitée par écrit par BAIER S.A.R.L.

En cas de défaut suspecté, la machine doit être renvoyée chez BAIER S.A.R.L.

La responsabilité de BAIER S.A.R.L. excluant toute autre revendication de l'acheteur se limite au remplacement des pièces défectueuses et à la remise en état des machines ou selon la libre appréciation de BAIER S.A.R.L. au remplacement de la machine par le même modèle ou un modèle équivalent en cas d'arrêt de production du modèle défectueux. En aucun cas la responsabilité de BAIER S.A.R.L. ne pourra être mise en cause :

- en cas de non respect des consignes de la notice d'emploi accompagnant la machine.
- lors de l'utilisation par l'acheteur d'une huile ou de lubrifiant non conforme à nos prescriptions.
- lors de dommage ou perte durant le transport qui reste à la charge de l'utilisateur entre son domicile et BAIER S.A.R.L.
- lorsque l'étiquette portant le numéro de type et le numéro de série a été enlevée ou falsifiée.
- Lorsque le bon de garantie ou la facture a été falsifié notamment dans sa date d'achat.

RETOUR DE MARCHANDISES

BAIER S.A.R.L. n'accepte en retour que des marchandises neuves dans leur conditionnement d'origine.

Les retours de marchandises doivent **impérativement** faire l'objet d'une autorisation écrite préalable sur un document signé émanant de la Direction Commerciale de BAIER S.A.R.L. Hormis le cas d'une erreur d'expédition de la part de BAIER S.A.R.L. cette autorisation de retour ne pourra être accordée que dans des cas exceptionnels. Les commerciaux de BAIER S.A.R.L. ne sont pas habilités, sauf avec un mandant spécial de la Direction Commerciale de BAIER S.A.R.L. , à autoriser ni à fortiori à reprendre des marchandises.

A défaut d'accord écrit, tout retour sera refusé.

Les retours se feront en port payé, sauf erreur de notre part au quel cas ils se feront par un transporteur désigné par BAIER S.A.R.L. Les retours autorisés feront l'objet d'un avoir minoré pour couvrir les frais de remise en stock selon les décotes suivantes :

- emballages marqués, étiquetés ou détériorés : - 10%
- accessoires, pièces ou documents manquants : - 20% minimum selon l'importance.

MODALITES DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables net à 30 jours date de facture. A défaut d'ouverture de compte, les marchandises sont payables comptant ou contre remboursement. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. En cas de non respect des modalités de paiement BAIER S.A.R.L. se réserve le droit de suspendre ses livraisons et prestations de service.

Les prestations de service telles que les réparations ou remises en état de machines ou appareils qui ne sont plus sous garantie feront l'objet d'un devis qui sera facturé au prix forfaitaire d'une heure de main d'œuvre sur l'outillage électroportatif et trois heures pour les autres machines. Le prix de ce devis sera déduit de la facture en cas d'accord par l'acheteur. En cas de refus de réparation, la marchandise sera restituée en état démonté.

Pour la réalisation de ses prestations de services telles les réparations, BAIER S.A.R.L. se réserve le droit de demander un paiement de 30% du prix de l'intervention avant le début de celle-ci.

PENALITE DE RETARD

Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure, le paiement d'une pénalité de retard au moins égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement, BAIER S.A.R.L. se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours, et de reprendre les livraisons avec paiement comptant contre remboursement.

DECHEANCE DE TERME

Le non paiement d'une échéance entraîne l'exigibilité de la totalité de la créance sans autre avis.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi du 12 mai 1980.

BAIER S.A.R.L. se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au parfait encaissement du prix toutes taxes comprises. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de traites ou de titres de paiement pouvant créer une obligation de payer.

L'acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les marchandises livrées. L'acheteur ne peut donner les marchandises livrées par BAIER S.A.R.L. ni en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. L'autorisation de revente est retirée automatiquement et immédiatement en cas de cessation de paiement de l'acheteur. Dans ce cas de cessation de paiement la marchandise devra être retirée des rayons isolée et être clairement identifiée pour une mise à disposition de BAIER S.A.R.L. BAIER S.A.R.L. pourra exiger, sans perdre aucun autre de ses droits et sans formalité la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur, cette reprise pourra s'effectuer sur toute marchandise de même espèce et qualité, même si ce n'est pas celle faisant l'objet de l'impayé. Malgré l'application de la présente clause de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte, vol, endommagement ou destruction ainsi que les charges d'assurance.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quarante huit heures après mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'acté de réception, restée infructueuse, la vente sera réputée résiliée de plein droit. BAIER S.A.R.L. se réserve le droit de procéder elle-même ou par tout mandataire de son choix à la reprise immédiate des marchandises, objet de la ou des ventes. En cas de refus de restitution des marchandises par l'acheteur, BAIER S.A.R.L. pourra obtenir la restitution de ces dernières par simple ordonnance de référé de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bobigny auquel les parties attribuent compétence.

Les frais de reprise et de retour de la marchandise dans les locaux de BAIER S.A.R.L. sont à la charge de l'acheteur débiteur.

La même décision désignera un expert, en vue de constater l'état du matériel restitué et d'en fixer la valeur ; sur cette base, les comptes des parties seront liquidés, compte tenu des dommages et intérêts incombant à l'acheteur pour résolution de la vente et fixés à titre de clause pénale à 15% des sommes restant dues à la date de la résolution de la vente.

En cas de règlement judiciaire ou de liquidation de bien de l'acheteur, la revendication des marchandises non payées pourra être exercée dans le délai prévu par la loi à compter de la date de publication de la procédure ad hoc.

CLAUSE PENALE

Si le recouvrement de la créance entraîne l'intervention de notre service contentieux, celle-ci se trouve majorée forfaitairement de 15% sur toutes les sommes dues, pour couvrir les frais de gestion contentieuse.

ELECTION DE DOMICILE ET DE JURIDICTION

Election de domicile est faite au siège social de BAIER S.A.R.L. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des clauses et des conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce de Bobigny sera seul compétent quels que soient les lieux de livraison, de facturation, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel